



Conseil économique et social

Distr. limitée
9 juillet 2015
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2015

8-10 septembre 2015

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Géorgie

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays (DPP) concernant la Géorgie est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite. Le DPP inclut une proposition de budget indicatif global, pour la période 2016-2020, qui s'élève à 4 250 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et à 23 458 000 dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spécifiques.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires formulés par les membres du Conseil d'administration sur le projet de DPP présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2015.

* E/ICEF/2015/12.



Considérations générales

1. La Géorgie est un pays à revenu intermédiaire (de la tranche inférieure), avec une population de 4,49 millions d'habitants¹, dont 931 000 enfants (489 000 garçons et 442 000 filles)². Les deux principales minorités ethniques sont les Azéris (6,5 % de la population) et les Arméniens (5,7 % de la population)³. Malgré le net recul enregistré récemment du niveau de pauvreté extrême chez les enfants⁴, l'arrêt presque total de la prise en charge des enfants dans des institutions spécialisées et le renforcement des dispositifs d'assistance sociale et d'aide à la famille, la Géorgie n'a toujours pas réussi à se doter d'une structure de protection sociale globale, tenant compte des besoins spécifiques des enfants et capable d'aider les familles à résister aux chocs et à augmenter leur résilience.

2. Une analyse déterminante réalisée dans le cadre du Système de suivi des résultats pour l'équité a montré qu'il persiste des inégalités du fait de lois et de politiques insuffisamment axées sur l'enfant, d'un dispositif inapproprié de transferts en espèces et d'un accès limité aux services sociaux. Nombre de familles et enfants vulnérables restent en marge du progrès socioéconomique, en particulier les enfants handicapés⁵, victimes de violences⁶, issus de familles pauvres⁷ ou vivant en zones de conflits. Des niveaux plus élevés de retards de croissance⁸ et d'anémie⁹, et des taux inférieurs de fréquentation des établissements préscolaires¹⁰ chez les enfants d'origine azéri révèlent des disparités considérables au sein de cette minorité ethnique.

3. En Géorgie, les enfants constituent la catégorie sociale la plus exposée au risque de pauvreté, puisqu'ils représentent près des quatre cinquièmes de la population en état de pauvreté extrême et deux tiers de ceux vivant dans la pauvreté relative. En vue de combattre cette pauvreté, le gouvernement a modifié le dispositif d'assistance sociale ciblée avec l'aide de l'UNICEF, et il espère que le nombre d'enfants en situation d'extrême pauvreté sera réduit de plus de la moitié d'ici les deux prochaines années¹¹. Mais pour faire reculer la pauvreté des enfants, il faudra relever le seuil de pauvreté à un niveau plus conforme à celui d'un pays à revenu intermédiaire. De plus, la grande vulnérabilité des enfants exclus s'explique par la dynamique même du phénomène de la pauvreté¹², se traduisant par de criantes disparités s'agissant de l'accès à des services d'aide sociale et d'aide à la famille qui tiennent compte des besoins spécifiques de l'enfant, surtout en régions rurales.

¹ Statistiques nationales de 2014. De nouvelles données issues d'un recensement de la population seront revues d'ici 2016.

² UNICEF TransMonEE Database, 2014.

³ UNICEF Situation Analysis 2010-2014, p. 4.

⁴ Consommation par adulte équivalent à moins de 1,25 dollar/j (en ppp)

⁵ Multi-Country Evaluation on Child Care Reform (Regional).

⁶ UNICEF Georgia, Violence against Children in Georgia, Tbilisi, 2013.

⁷ UNICEF Georgia, Reducing Child Poverty: a way forward, Tbilisi, 2014.

⁸ UNICEF Georgia, Report of the 2009 Georgia National Nutrition Survey, Tbilisi, 2010, p. 79.

⁹ Ibid, p. 82.

¹⁰ Georgia's National Center for Disease Control and Public Health, 2010 Reproductive Health Survey.

¹¹ Ibid., p. 23.

¹² Ibid., p. 24.

4. Bien que le nombre d'enfants accueillis dans de grandes structures d'accueil publiques ait chuté¹³ de 4 100 en 2005 à 85 en 2014, certains redoutent que l'on continue d'y héberger des enfants handicapés, et s'inquiètent également des importantes disparités d'accès aux services entre régions urbaines et régions rurales. Si la Géorgie ne compte officiellement que 8 973 enfants handicapés¹⁴, beaucoup ne sont comptabilisés nulle part et, de ce fait, restent invisibles. Cette situation s'explique en partie par des facteurs sociaux, puisque 40 % environ de la population géorgienne stigmatise les enfants handicapés¹⁵.

5. On estime à 18 624 le nombre d'enfants non scolarisés (4 181 à l'école primaire et 14 443 à l'école secondaire)¹⁶, même si la Géorgie manque de dispositifs lui permettant de suivre l'évolution du nombre d'enfants non scolarisés ou à risque de décrochage scolaire. Par ailleurs, il n'existe pas de chiffres ventilés par zone géographique et par sexe. D'après certaines informations, les principaux déterminants structurels du décrochage scolaire dans l'enseignement secondaire seraient l'extrême pauvreté et le mariage des enfants.

6. Le gouvernement géorgien a reconnu que les privations subies au cours des premières années de l'enfance pouvaient avoir des répercussions physiques et psychiques tout au long de la vie, ainsi que des retombées plus générales sur le capital social et humain de tout un pays¹⁷. Malgré les efforts déployés par l'État pour améliorer le taux de survie des enfants et proposer des services intégrés d'aide à la petite enfance, il subsiste d'importants goulets d'étranglement, comme le manque de coordination, de continuité et de synergies entre les services, et la mauvaise qualité des mécanismes d'orientation dans la santé, l'éducation, la protection sociale et autres services destinés aux jeunes enfants. En Géorgie, l'Indicateur holistique de développement de la petite enfance (81 %) ¹⁸ est inférieur à ce qu'il est dans la plupart des pays de la région. Soixante pour cent des Géorgiens considèrent que la grande sévérité parentale est plus efficace que les méthodes d'éducation non violentes¹⁹.

7. La Géorgie a atteint son niveau cible s'agissant de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la mortalité des enfants de moins de 5 ans, même si le taux global de mortalité infantile, qui s'établit à 12 décès pour 1 000 naissances vivantes²⁰, est deux fois plus élevé que la moyenne de l'Union Européenne (UE). C'est le taux de mortalité néonatale qui reste le plus élevé. Des disparités subsistent entre régions urbaines et régions rurales; les enfants nés à Tbilissi, la capitale nationale, ont 1,9 fois plus de chances de survivre que les enfants nés ailleurs dans le pays. Le taux de mortalité maternelle est de 41 décès pour 100 000 naissances

¹³ Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales de Géorgie, Agence des services sociaux.

¹⁴ Agence des services sociaux, Statistiques relatives au bénéficiaires de prestations sociales, par catégorie et tranche d'âge www.ssa.gov.ge.

¹⁵ UNICEF Georgia, Violence against Children in Georgia, Tbilisi, 2013.

¹⁶ UNICEF Georgia, Report on Monitoring Out-of-School Children and Children at Risk of Dropping Out in Georgia, octobre 2013, p. 4.

¹⁷ Investing in Georgia's Future - UN National Agenda for Early Child Survival and Development, Declaration and Call for Action 2013 – 2015, Tbilisi, juin 2013.

¹⁸ UNICEF Georgia, Welfare Monitoring Survey, Tbilisi, 2013.

¹⁹ UNICEF Georgia, Violence Against Children, Tbilisi, 2013.

²⁰ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, Levels and Trends in Child Mortality, Genève, 2013.

vivantes.²¹ La mauvaise qualité des services prénataux, périnataux et postnataux constitue un important goulet d'étranglement, contribuant de manière significative à la mortalité néonatale et maternelle. L'éclampsie serait en Géorgie la première cause immédiate de mortalité maternelle.

8. Un demi-million de Géorgiens, principalement des femmes et des enfants, souffrent d'une forme ou d'une autre de malnutrition.²² Un grand nombre de femmes enceintes et d'enfants souffrent d'anémie²³ ou autres carences de micronutriments, et 11,3 % des enfants de moins de 5 ans sont en retard de croissance²⁴. Le taux d'allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de 6 mois ne dépasse parfois pas 55 %²⁵, les autres enfants étant exposés à un risque accru de mortalité et de morbidité. Parmi les principaux obstacles à l'allaitement, il convient de citer le marketing agressif des fabricants de substituts de lait maternel, une méconnaissance des bienfaits de cette pratique et le peu de connaissances et les mauvaises pratiques des parents et des familles s'agissant des soins à prodiguer aux jeunes enfants, de leur santé et de leur développement, une situation que confirme le taux élevé d'enfants victimes d'accidents domestiques (11 %). Même si le gouvernement demande aux professionnels de soins de santé primaires de faire des visites à domicile dans les familles ayant de jeunes enfants (0-3 ans) pour surveiller et aider les parents à assurer la croissance et le développement de leurs enfants, dans la réalité, ces services ne sont pas largement disponibles à l'échelle du pays²⁶.

9. Le gouvernement est fermement déterminé à introduire une année d'enseignement pré-primaire obligatoire pour tous les enfants de 5 ans, afin d'améliorer leur niveau de préparation à l'école. Si la fréquentation des jeunes enfants (3-5 ans) dans les institutions d'apprentissage précoce et d'enseignement préscolaire est passée à 58 %²⁷, les taux sont nettement inférieurs en régions rurales, parmi les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants handicapés et les enfants issus de minorités ethniques²⁸. Les chiffres de fréquentation préscolaire ventilés par sexe font état d'une relative égalité entre garçons et filles, le taux concernant les filles n'étant que de 1,8 % supérieur à celui des garçons.

10. L'éducation du jeune enfant reste décentralisée, les collectivités locales étant entièrement responsables du financement et de la gestion des établissements préscolaires: toutefois, il n'existe pas de normes nationales unifiées permettant d'en assurer la qualité. Le projet de loi sur l'apprentissage précoce et l'enseignement préscolaire prévoit un renforcement des responsabilités de l'État central pour mettre en place des normes nationales intersectorielles sectorielles et aider les pouvoirs locaux à améliorer la gouvernance, la qualité et l'accès des structures d'éducation du jeune enfant. L'un des principaux goulets d'étranglement tient au fait qu'au niveau national, les professionnels de l'apprentissage précoce et de la préparation à

²¹ Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, Trends in Maternal Mortality, Genève, 2013.

²² UNICEF Georgia, Improving Health and Building Prosperity, Tbilisi, 2012, p. 6.

²³ Ibid.

²⁴ UNICEF Georgia, Report of the 2009 Georgia National Nutrition Survey, Tbilisi, 2010, p.13,

²⁵ Ibid, p.13.

²⁶ UNICEF Georgia, Improving the quality of primary health care in Georgia with the specific focus on services for mothers and children, Tbilisi, 2014.

²⁷ UNICEF Georgia, Welfare Monitoring Survey, Tbilisi, 2013.

²⁸ 15 % d'Azéris et 5 % d'Arméniens (UNICEF Georgia, Comprehensive Costing and Finance Strategy for Early Learning System in Georgia, 2012, p. 26).

la scolarité ne sont pas suffisamment qualifiés, motivés ou aidés pour garantir un développement global de l'enfant. Par ailleurs, dans les établissements préscolaires en régions rurales, environ 35 % des installations sanitaires sont à l'extérieur, et 67 % approximativement des bâtiments n'ont pas l'eau courante²⁹, ce qui réduit la demande de services.

11. Avec le soutien de l'UNICEF et de l'UE, le gouvernement a mis au point un Code de justice des mineurs, concernant tous les enfants entrant en contact avec le système pénal ou administratif. Le nombre d'enfants condamnés a chuté de 1 166 en 2008 à 381 (365 garçons et 16 filles) en 2014³⁰, tandis que le pourcentage de peines privatives de liberté est passé de 40 % en 2007 à 27 % en 2014³¹. Le recours à la détention provisoire a lui aussi baissé, de 40 % en 2010 à 18 % en 2014³². Il subsiste des obstacles non négligeables à surmonter pour que tous les enfants aient accès à une justice rapide et adaptée à leur âge, notamment la révision des lois et orientations nationales en matière de droit civil, administratif, ainsi que la généralisation de la prise en compte des besoins spécifiques de l'enfant à l'échelle du système judiciaire dans son ensemble.

12. Le Bureau de l'aide judiciaire et les organisations de la société civile (OSC) n'ont que peu de moyens pour dénoncer les violations des droits des enfants et y remédier efficacement. La Géorgie ne dispose toujours pas d'un mécanisme exhaustif de collecte et d'évaluation d'informations en vue d'enregistrer les violations des droits des enfants, les suites données aux affaires et leur éventuel règlement. Les enfants en Géorgie ne peuvent pas faire valoir leurs griefs en matière de violations de leurs droits au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant³³ ou des lois nationales, pas plus qu'ils ne peuvent saisir de tribunal.

13. Les médias sont de plus en plus enclins à aborder les questions sociales, ce qui représente une occasion à saisir pour renforcer l'action de défense des droits de l'enfant auprès du grand public. Un suivi régulier des médias et un renforcement des relations avec les journalistes, les blogueurs et les faiseurs d'opinion ont permis des progrès considérables dans le respect des normes déontologiques s'agissant des reportages sur les enfants publiés par les médias. Toutefois, les journalistes doivent améliorer encore leurs capacités à réaliser des reportages approfondis, ce qui aura pour effet de donner plus d'importance aux droits de l'enfant et à l'équité dans le programme de développement national.

14. L'examen à mi-parcours du précédent programme de pays a souligné la nécessité de renforcer les démarches multisectorielles et les prescriptions de politique susceptibles de remédier aux obstacles et goulets d'étranglement qui empêchent la réalisation des objectifs fixés s'agissant des enfants. Il a été recommandé de poursuivre les investissements en vue de renforcer la coopération intersectorielle pour accélérer la réalisation progressive des droits de l'enfant, surtout dans les domaines du développement du jeune enfant et de l'action des travailleurs sociaux. Ce point concerne tout particulièrement les processus

²⁹ UNICEF Georgia, National WASH en Pre-school Survey, Tbilissi, 2012.

³⁰ http://www.geostat.ge/?action=page&p_id=601&lang=geo.

³¹ Ibid.

³² Données communiquées par le Bureau du Procureur général, Étude de l'UNICEF sur l'application des mesures préalables au procès dans les affaires de mineurs.

³³ La Géorgie n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

permettant de remédier aux difficultés des enfants victimes de privations multiples, et souligne encore la nécessité pour la Géorgie de se doter de services sociaux intégrés dans les secteurs des soins de santé, de la nutrition, de la protection de l'enfant et d'une éducation scolaire inclusive.

Priorités du programme et partenariats

15. L'objectif global du programme de pays, conformément au plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017, est d'accélérer la réalisation universelle des droits de l'enfant grâce à un renforcement des actions d'inclusion sociale en direction des enfants les plus démunis et la réduction des disparités et inégalités touchant les enfants et leurs familles.

16. Le programme est aligné sur les priorités de développement national, à savoir la Stratégie de développement économique de la Géorgie, la Stratégie et le Plan d'action nationaux en matière de droits de l'homme et les politiques et plans stratégiques sectoriels de l'État dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la nutrition, des soins aux enfants, de la justice et de la protection sociale. Il favorisera également l'application de l'Accord d'association entre le gouvernement de Géorgie et l'UE. Le programme contribuera à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. De plus, il aidera la Géorgie à mettre en œuvre les prochaines observations finales du Comité des droits de l'enfant. De plus, il contribuera à la réalisation des objectifs en matière de développement durable de l'après-2015.

17. Ce programme de pays sera mis en œuvre grâce à une collaboration et à des partenariats plus étroits avec le cabinet du Premier ministre, les différents ministères d'exécution concernés, ainsi que par les autorités publiques à tous les échelons, ainsi que dans le cadre d'une coopération intersectorielle et interministérielle. Le programme de coopération continuera à nouer des alliances avec le Parlement géorgien en vue d'entreprendre des réformes substantielles de la législation concernant les enfants et de faire avancer la réalisation des droits de l'enfant en Géorgie.

18. Les partenariats stratégiques avec des membres de la famille des Nations Unies continueront de jouer un rôle central pour améliorer les conditions d'équité en faveur des enfants. Le programme de pays découle directement du Partenariat mondial des Nations Unies pour le développement durable, 2016-2020 (PMNUDD) et contribuera à l'ensemble des cinq catégories de réalisation: gouvernance démocratique; emploi, moyens de subsistance et protection sociale; éducation; santé et sécurité. Le PMNUDD a été élaboré et sera mis en œuvre en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT), et l'UNICEF compte engager un exercice de programmation conjointe dans les domaines des droits de l'homme, de la justice, du handicap et de la violence à l'encontre des femmes et des enfants. La Banque mondiale et l'UNICEF vont défendre une vision et des principes communs s'agissant de la mise en place d'un dispositif de protection sociale mieux adapté aux besoins des catégories les plus vulnérables protégeant les plus démunis, en particulier les enfants et empêchant les familles de tomber dans la pauvreté et

offrant des débouchés pour permettre à la population de trouver de meilleurs moyens de subsistance.

Survie et développement du jeune enfant

19. Cette composante du programme permettra de nouer un partenariat avec le gouvernement dans le cadre de ses efforts pour offrir aux jeunes enfants (jusqu'à 5 ans) et à leurs familles, en particulier les plus vulnérables, un cadre de vie propice et sécurisant leur donnant la possibilité de survivre, de s'épanouir et de réaliser pleinement leur potentiel. Pour traduire l'objectif d'un développement global du jeune enfant en réalisations de meilleure qualité, il conviendra de relier services de nutrition, de santé et de protection sociale³⁴. À cette fin, l'UNICEF aidera le gouvernement en se doter de politiques et de programmes de développement du jeune enfant, susceptibles de promouvoir des approches harmonisées, multisectorielles et convergentes et axées sur la prévention de la violence et du handicap, la réhabilitation et la stimulation précoce et la préparation à la scolarité.

20. Cette même composante aura également pour effet de favoriser une meilleure survie infantile et maternelle, grâce à une amélioration des soins de santé prodigués pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-natale, axés sur les plus vulnérables. Il faudra pour cela renforcer les capacités des professionnels de santé, réorganiser efficacement le dispositif de prestation de services et garantir une continuité des soins, améliorer la fiabilité et la gestion des données relatives à la santé maternelle et infantile et favoriser un processus de décision fondé sur des données factuelles. L'UNICEF prodiguera au gouvernement ses conseils techniques pour l'aider à mettre en place des politiques et des interventions qui constatent et améliorent le statut nutritionnel des femmes enceintes, des mères et des enfants, surtout dans les régions géographiques et au sein des catégories de la population dont les indicateurs dans ces domaines accusent toujours un retard par rapport au reste du pays.

21. Cette composante du programme permettra également au gouvernement de proposer des services complets et intersectoriels de développement du jeune enfant, de nature à garantir à l'enfant une croissance saine, un bon développement et la protection nécessaire. L'UNICEF estime que le système de soins de santé primaires constitue le principal angle d'attaque pour venir en aide aux familles ayant de jeunes enfants (0-3 ans) grâce à des visites à domicile systématiques. Cette composante s'appuiera sur les succès, les échecs et les enseignements d'un modèle de visites à domicile dans deux régions de Géorgie.

22. Cette même composante aidera le gouvernement à évaluer le handicap avec la Classification internationale du fonctionnement, des handicaps et de la santé, accélérant ainsi le passage d'ores et déjà amorcé entre le modèle médical actuel à un modèle bio-psycho-social. Cette mesure permettra également à la Géorgie de se doter d'un système national amélioré de gestion des données sur les enfants handicapés. L'UNICEF entend favoriser l'extension progressive des services d'intervention destinés à la petite enfance et des formules alternatives de type familial pour la prise en charge des enfants handicapés.

³⁴ UNICEF Georgia, Concept Paper on Priorities for Early Childhood Development in Georgia, Tbilisi, mai 2014.

23. Enfin, cette composante du programme permettra de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'éducation préscolaire et l'application de la Loi sur l'apprentissage précoce et l'enseignement préscolaire, qui imposeront une année d'enseignement préscolaire pour tous les enfants de 5 ans et favoriseront l'inclusion et l'insertion des enfants handicapés dans le système éducatif ordinaire. L'UNICEF conduira les initiatives engagées pour modéliser des services alternatifs d'éducation préscolaire de qualité, en vue de leur généralisation nationale; recourir à des professionnels qualifiés dans le domaine de l'éducation préscolaire capables de recourir à des pratiques pédagogiques inclusives, centrées sur l'enfant et qui tiennent compte des sexospécificités; introduire un système de suivi; favoriser la mise en place d'un cadre physique sécurisant pour les établissements préscolaires et améliorer le suivi et la collecte de données sur l'éducation préscolaire.

Protection sociale et inclusion

24. Cette composante du programme consistera à aider le gouvernement à se doter d'un système de protection sociale dynamique et sensible aux besoins de l'enfant et, plus particulièrement, à renforcer la législation et les politiques nationales et à promouvoir des prestations en espèces et des services sociaux efficaces, afin que les familles les plus vulnérables puissent mieux faire face aux chocs économiques et offrir à leurs enfants un cadre de vie sécurisant, bienveillant et réconfortant. Avec ses principaux partenaires, l'UNICEF s'efforcera de consolider les liens entre les dispositifs de soins aux enfants et de protection sociale.

25. En poursuivant le processus d'élaboration et de suivi des lois et des politiques, il sera possible de faire en sorte que le système de protection sociale prenne en compte les besoins spécifiques des enfants. L'UNICEF aidera le gouvernement à analyser les schémas et les facteurs de l'exclusion, et encouragera un processus de débat politique et de financement public qui facilitent encore l'adaptation, la modélisation et la généralisation de prestations en espèces répondant aux besoins des enfants, notamment pour ce qui est des allocations familiales, afin d'accélérer la lutte contre la pauvreté et de remédier aux inégalités dont sont victimes les enfants et leurs familles.

26. Cette composante va permettre de renforcer la capacité des familles vulnérables à s'occuper de leurs enfants et d'améliorer leur accès à des services sociaux adaptés aux besoins des enfants. Il s'agira notamment de faire valoir le droit d'un enfant à un environnement familial bienveillant et réconfortant et de veiller à ce que les enfants en institutions retrouvent leurs familles biologiques ou soient placés dans des structures d'accueil alternatives ou dans des centres collectifs spécialisés qui encouragent l'interaction avec les familles et leur implication dans l'éducation de leurs enfants. Le programme participera par ailleurs à la mise en place de services d'aide aux familles et de structures d'accueil alternatives. Afin de renforcer la participation des enfants handicapés à tous les débats les concernant, l'UNICEF veillera principalement à améliorer les comportements à l'égard des enfants handicapés dans les établissements préscolaires et scolaires, ainsi qu'à lutter contre la tendance qui consiste pour les parents à abandonner leur enfant handicapé.

27. Cette composante du programme aidera le gouvernement à renforcer encore la qualité de l'action sociale et les moyens disponibles pour les soins aux enfants, en vue surtout de mieux prévenir la violence, la maltraitance et la négligence à l'égard des enfants et à y remédier le cas échéant. Dans ce contexte, il conviendra

notamment d'améliorer les outils d'évaluation et d'orientation des enfants et d'instaurer une relation de coordination étroite avec les infirmières effectuant les visites à domicile, afin d'apporter aux familles vulnérables un soutien aussi précoce que possible. L'UNICEF fera profiter la Géorgie de ses compétences s'agissant de lutter contre la stigmatisation sociale du handicap et de lutter contre les normes et les pratiques sociales s'agissant de la violence à l'égard des enfants, en élaborant et en appliquant une politique de communication pertinente pour les initiatives de changement social.

28. Cette composante du programme visera également à permettre l'élaboration et la généralisation des mécanismes d'identification, de suivi et d'intervention pour tous les enfants non scolarisés ou risquant de décrocher. De solides systèmes de gestion des données seront appuyés par une coopération accrue entre les directions de l'éducation, de la santé et de la protection de l'enfance, aux niveaux national et régional. L'UNICEF compte aider le gouvernement géorgien à améliorer la qualité, l'analyse et l'exploitation de données ventilées concernant les soins aux enfants et la protection sociale, qu'à évaluer l'impact des programmes de protection sociale sur le bien-être des enfants vulnérables.

La justice pour enfants et le suivi des droits de l'enfant

29. La redevabilité est le principe fondamental d'un pays fondé sur l'État de droit et peut jouer un rôle à la fois de correction et de prévention. Garantir l'accès à la justice est essentiel à l'État de droit, afin que les enfants et leurs ayant-droits puissent exercer leurs prérogatives, contester et dénoncer les discriminations ou amener décideurs et autres responsables à rendre compte de leurs actes.

30. Cette composante du programme aura pour objectif de renforcer la responsabilité, grâce à un meilleur accès à une justice sensible aux besoins des enfants, afin qu'il soit possible de déposer des plaintes individuelles ou collectives au nom des enfants et de faire condamner les responsables. Plus précisément, l'UNICEF s'efforcera de promouvoir avec ses partenaires: un accès amélioré à une justice cohérente, sensible aux besoins de l'enfant et en accord avec les normes internationales, par une révision de la législation civile, administrative et pénale concernant les enfants; la création d'un système exhaustif de gestion des données; le renforcement des mécanismes internes de contrôle de la qualité; et la spécialisation de tous les professionnels de la justice.

31. Une plus grande redevabilité sera également rendue possible grâce au renforcement des mécanismes de suivi des droits de l'enfant pour évaluer l'efficacité et la pertinence des politiques et de la prestation de services, en particulier la mesure dans laquelle les institutions d'État s'acquittent de leurs obligations envers les enfants (capacité, performance et responsabilité). Il sera alors possible d'améliorer le processus d'élaboration des politiques grâce à l'identification des lacunes systémiques à combler pour rendre les systèmes de prestation de services plus efficaces et plus réactifs.

32. Cette composante du programme aura par ailleurs pour but d'améliorer l'efficacité et la pertinence des mécanismes et institutions indépendants de suivi des droits de l'enfant, comme le Bureau de l'aide judiciaire; il conviendra de veiller en particulier à la nécessité de permettre aux enfants et à leurs familles de faire valoir leurs droits. En collaboration avec les ministères compétents, l'UNICEF demandera à ce que des ressources et des compétences adéquates et suffisantes soient affectées

aux mécanismes de suivi des droits de l'enfant dans le cadre des dispositifs de protection de la santé, d'éducation et d'aide à l'enfance.

33. Le programme de pays suivra les progrès accomplis vers la réalisation des droits de l'enfant, en s'attachant tout particulièrement aux obstacles et goulets d'étranglement pour les enfants les plus vulnérables et leurs familles et à la réduction des disparités socio-économiques. Il continuera de contribuer à la consolidation des systèmes nationaux de suivi et d'information axés sur l'équité, en partenariat avec l'Office national des statistiques, les ministères d'exécution, les organismes de suivi indépendants comme le Bureau de l'aide judiciaire, la société civile et les médias.

34. L'UNICEF investira dans le renforcement des capacités du gouvernement à divers niveaux à rassembler des analyses et des éléments de preuve de nature à favoriser la réalisation des droits de l'enfant en soutenant la recherche et la collecte de données, l'analyse des données qui serviront à alimenter un processus de décision fondé sur des faits et des évaluations conduites par le gouvernement de l'efficacité des programmes étatiques d'amélioration du bien-être de l'enfant. L'UNICEF poursuivra son évaluation et son analyse indépendantes des tendances en matière de pauvreté des enfants et des vulnérabilités des enfants et des vulnérabilités dans différents secteurs, et facilitera les échanges de connaissances et la coopération horizontale entre les pays au-delà des frontières de la Géorgie.

Activités intersectorielles

35. Le programme de coopération utilisera la communication en faveur du changement social et les compétences disponibles en matière de plaidoyer public pour mettre les droits et le bien-être des enfants les plus vulnérables en Géorgie au cœur des programmes d'action sociale, politique et économique, ainsi que pour encourager un renforcement de l'action social en faveur des enfants. L'UNICEF renforcera encore son action publique de défenseur des enfants, en veillant à ce que ses messages et sa communication touchent davantage de personnes, en encourageant un débat national sur les droits de l'enfant et l'élaboration de normes sociales positives et en incitant les partenaires à soutenir et à adopter des mesures spécifiquement destinées aux enfants.

36. Le programme permettra aux partenaires de l'action sociale de toucher les particuliers et d'influencer les décideurs, donnant la priorité à une communication factuelle en vue de mobiliser l'opinion publique autour des principaux droits de l'enfant. L'UNICEF encouragera le dialogue et les innovations au niveau national, ainsi qu'un débat public sur les enfants et les droits de l'enfant; elle continuera avec la Charte des Journalistes Géorgiens et autres organisations de développement des médias en vue de promouvoir les reportages éthiques et approfondis sur les enfants. Les alliances en faveur des enfants seront encore consolidées, avec les universités, les institutions des droits de l'homme, les médias, les organisations de jeunesse et les associations de parents. L'UNICEF continuera de renforcer les partenariats avec les faiseurs d'opinion et les célébrités, afin de les associer à des actions spécifiques en faveur des enfants et prôner de nouvelles améliorations concrètes de leur situation.

Tableau budgétaire récapitulatif

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement du jeune enfant	1 000	5 463	6 463
Protection et inclusion sociales	1 290	10 458	11 748
Justice pour les enfants et droits de l'enfant	800	7 037	7 837
Activités intersectorielles	1 160	500	1 660
Total	4 250	23 458	27 708

Administration du programme et gestion des risques

37. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux actions du pays en faveur des enfants. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation, les politiques et les procédures opérationnelles et le cadre de contrôle interne.

38. Les principaux obstacles susceptibles d'entraver l'obtention des résultats escomptés sont les suivants: absence de suivi de la situation en matière de droits de l'enfant dans certaines régions du pays; instabilité géopolitique dans la région; risque de tensions consécutives à des catastrophes naturelles ou à des conflits; réduction des sources de financement pour un pays à revenu intermédiaire en croissance.

39. Afin d'atténuer ces risques, il faudra notamment vérifier que les parties prenantes sont disposées à rendre compte de travaux de réformes stratégiques faisant appel à plusieurs ministères d'exécution, mettre en place une planification axée sur le risque, renforcer les mesures de réduction des risques de catastrophes, nouer des partenariats étroits à tous les niveaux de gouvernance, diversifier et mieux exploiter les sources de financement; et instaurer une surveillance étroite de l'Approche harmonisée concernant les transferts d'espèces. Non seulement il conviendra de mettre en place une action stratégique d'utilisation et d'exploitation des ressources pour les enfants dans le cadre des partenariats évoqués ci-haut, mais il faudra aussi explorer d'autres possibilités de programmes à l'échelle de la sous-région.

Suivi et évaluation

40. La Géorgie a participé à deux évaluations régionales multipays de la réforme de la justice pour enfants et des structures de soins aux enfants. L'UNICEF entend surveiller la mise en œuvre des conclusions et des enseignements tirés dans le cadre du cycle de programme de pays. Les principales évaluations prévues porteront sur l'éducation du jeune enfant, la protection et l'inclusion sociales et la justice pour enfants. Des études et des enquêtes seront menées au sujet de la visite à domicile, de

pauvreté de l'enfant, de l'enseignement préscolaire, des disparités homme-femme et autres déficits de connaissance identifiés pendant la période du programme de pays.

41. Dans le cadre du UNPSD, l'équipe pays des Nations Unies assurera conjointement la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation pour chaque groupe produit du UNPSD. L'UNICEF présidera le groupe produit du UNPSD sur l'éducation et contribuera aux autres domaines de réalisation. Le programme sera mis en œuvre aux niveaux central et décentralisés et suivra systématiquement les progrès enregistrés par rapport aux résultats escomptés dans le cadre d'examens annuels et périodiques.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources

Programme de coopération de pays Géorgie-UNICEF, 2016-2020

Convention relative aux droits de l'enfant: Articles 2, 3, 6, 23, 24, 26, 29, 37, 40

Priorités nationales: Stratégie nationale en matière de droits de l'homme, 2014-2020; Stratégie de développement socio-économique de la Géorgie, « Georgia 2020 »

Réalisations UNPSD faisant intervenir l'UNICEF:

Produit 2: D'ici 2020, tous les habitants de Géorgie, y compris les minorités, les personnes handicapées les femmes vulnérables, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les personnes ayant besoin de protection internationale, auront confiance dans leur système de justice et y auront plus facilement accès, une justice qui sera sensible aux besoins des enfants, exécutera les stratégies nationales et fonctionnera en totale conformité avec les normes des Nations Unies en matière de droits de l'homme

Indicateur 2.1: pourcentage des mesures de la Stratégie et des Plans d'action nationaux 2014-2020 en matière de droits de l'homme ayant été mises en œuvre

Indicateur 2.6: pourcentage des affaires concernant des mineurs traités par des professionnels de justice spécialisés

Indicateur 2.7: pourcentage des mesures de la Stratégie et du Plan d'action concernant la justice pour mineurs ayant été mises en œuvre

Produit 4: D'ici 2020, le pays se sera doté d'un système de protection sociale inclusif, sensible aux différences hommes-femmes et aux besoins spécifiques des enfants, et qui palliera aux principales vulnérabilités

Indicateur 4.1: pourcentage de groupes vulnérables bénéficiant de systèmes de protection sociale efficaces (pourcentage d'enfants handicapés, pourcentage d'enfants victimes de violence à la maison, nombre de travailleurs sociaux pour 10 000 habitants)

Indicateur 4.2: pourcentage de groupes vulnérables bénéficiant de programmes ciblés d'assistance sociale: pourcentage d'enfants bénéficiant de programmes de prestations sociales en espèce, à l'exclusion des pensions de vieillesse; pourcentage de familles vivant avec moins de (équivalent de 2,5 dollars par jour et par adulte) bénéficiant d'un moins un des programmes de prestations sociales en espèces

Indicateur 4.3: pourcentage d'enfants sous le seuil de pauvreté général (équivalent de 2,5 dollars par jour et par adulte)

Produit 5: D'ici 2020, le Ministère de l'éducation et des sciences et les municipalités proposent aux enfants un enseignement général et préscolaire inclusif et de grande qualité

Indicateur 5.1: pourcentage de professionnels de l'éducation préscolaire n'ayant suivi aucune formation préalable à l'éducation préscolaire conforme aux normes du Ministère de l'éducation et des sciences

Indicateur 5.2: Les problèmes d'égalité des sexes, de diversité et droits de l'homme sont abordés dans le cadre de formation des maitres et de l'enseignement préscolaire

Indicateur 5.3: pourcentage de filles et garçons de 3-5 ans, ventilé par âge, sexe, urbain/rural, plus pauvres/plus riches et groupes ethniques) bénéficiant de programmes d'éducation préscolaire

Produit 6: D'ici 2020, la fourniture et la qualité de politiques de santé ciblées et de services intégrés, y compris la gestion des principaux risques sanitaires et la promotion de comportements bons pour la santé, seront améliorées, notamment pour les plus vulnérables

Indicateur 6.1: taux de mortalité des moins de 5 ans

Indicateur 6.2: nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes

Indicateur 6.5: pourcentage d'écoles publiques en milieu urbain ou rural proposant des programmes abordant les questions de promotion de la santé, y compris la prévention des maladies non transmissibles, la santé sexuelle et la santé de la procréation et les modes de vie sains

Indicateur 6.8: pourcentage de décès pour causes inconnues

Réalisations correspondantes du Plan stratégique de l'UNICEF: 1, 3, 4, 5, 6, 7

Produits UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
<p>1. D'ici 2020, tous les jeunes enfants, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, sont aidés à survivre, à s'épanouir et à atteindre la pleine mesure de leur potentiel pour réussir à l'école et plus tard dans la vie</p>	<p>1.1 Pourcentage de cas d'éclampsie et de pré-éclampsie détectés à temps par les services de soins prénataux pendant la grossesse Niveau de référence: 3 % (2014) Niveau cible: 100 % (2020)</p> <p>1.2 Pourcentage de nouveau-nés pris en charge dans les maternités de niveau II par année Niveau de référence: 12 % (2013) Niveau cible: 60 % (2020)</p> <p>1.3 Pourcentage de familles avec jeune enfants (0-3 ans) bénéficiant de visites à domicile Niveau de référence: 0 (2014) Niveau cible: 20 % (2020)</p> <p>1.4 Proportion d'enfants de 6 à 24 mois prenant plusieurs suppléments de micronutriments recommandés par les lignes directrices adoptées par l'État Niveau de référence: 0</p>	<p>1. Données du système d'enregistrement des naissances du Centre national de lutte contre les maladies (NCDC)</p> <p>2. Données issues des établissements de santé</p> <p>3. Données du NCDC et de la santé publique santé</p> <p>4. Publications annuelles du NCDC et des autorités de santé publique</p> <p>5. Enquête auprès des ménages; données du MoES;</p> <p>6. Données du MoLHSA;</p> <p>7. Système national de gestion des données en matière d'éducation et Office national de la statistique de Géorgie;</p>	<p>D'ici 2020, les capacités du pays à offrir des services de soins de santé maternelle et infantile de qualité durant la grossesse, l'accouchement et après l'accouchement sont améliorés pour favoriser la survie maternelle et infantile</p> <p>D'ici 2020, des services complets de visites à domicile seront en place pour permettre de vérifier la croissance et le développement des enfants, et assurer une protection de nature à aider les familles avec de jeunes enfants</p> <p>D'ici 2020, les jeunes enfants bénéficient de services d'enseignement préscolaire de qualité et inclusifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'éducation et des sciences (MoES) - Ministère de l'emploi, de la santé et des affaires sociales (MoLHSA) - NCDC - Agence des services sociaux (SSA) - Pouvoirs locaux - Professionnels de santé - OMS - FNUAP - Organisations de la société civile 	1 000	5 463	6 463

<i>Produits UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	<p>(2015) Niveau cible: 30 % (2020)</p> <p>1.5 Pourcentage d'enfants de 3 à 5 ans fréquentant un établissement d'enseignement préscolaire Niveau de référence:</p> <p>Âge (2013): 44 % des enfants de 3 ans, 62 % des enfants de 4 ans, 70 % des enfants de 5 ans;</p> <p>Urbain/rural (2013): 74 % urbain, 40 % rural;</p> <p>Statut socio-économique (2013): 46 % pour le quintile le plus pauvre, 76 % pour le plus riche;</p> <p>Appartenance ethnique (2010): 41 % d'Arméniens, 8 % d'Azéris, 46 % de Géorgiens;</p> <p>Handicap (2013): 0.73 % [(nombre d'enfants de 3 à 5 ans atteints de handicaps et fréquentant un établissement préscolaire) / (nombre d'enfants de 3 à 5 ans)] Niveau cible:</p> <p>Âge: 100 % des enfants de 5 ans et 50 % d'augmentation pour les enfants de 3 et 4 ans (2020),</p> <p>Urbain/rural: 80 % urbain, 50 % rural (2020)</p> <p>Statut socio-économique: 60 % pour le quintile le plus pauvre quintile (2020)</p> <p>Appartenance ethnique:</p>						

Produits UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	60 % d'Arméniens et 60 % d'Azéris (2020) Handicap: 1.25 % (2020)						
	1.6 Pourcentage d'enfants handicapés selon la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé Niveau de référence: 0 (2015); Niveau cible 20 % (4 600 sur un chiffre estimatif de 23 000 enfants handicapés ³⁵) (2020)						
	1.7 Pourcentage d'établissements scolaires avec sanitaires améliorés Niveau de référence: 80.25 % en régions rurales et 97.62 % en régions urbaines (2012) Niveau cible: 100 % pour les deux (2020).						
2. D'ici 2020, les enfants vulnérables bénéficient d'un système de	2.1 Pourcentage d'enfants de 16 ans bénéficiant de programmes de prestations en espèces Niveau de référence: 22 % de tous les enfants de moins	1. Enquête auprès des ménages 2. Mises à jour de l'Agence des services sociaux 3. Enquête trimestrielle de	D'ici 2020, la législation et les politiques soutiennent la réalisation des droits de l'enfant	- MoLHSA - Ministère de l'intérieur - Ministère des réfugiés et du logement et accommodation - ministère de	1 290	10 458	11 748

³⁵ Le pourcentage moyen d'enfants handicapés est au moins de 2,5 % du nombre total d'enfants. *Source* : UNICEF, 2005, Insight, Children and Disability in Transition in CEE/CIS and Baltic States.

<i>Produits UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
<p>protection sociale dynamique et sensible aux besoins des enfants, qui défend l'inclusion sociale et le droit à un cadre familial bienveillant et sécurisant</p>	<p>de 16 ans et 42 % enfants sous 16 vivant avec moins de 2,5 dollars/jour (2013) Niveau cible: 42 % et 62 % respectivement (2020)</p> <p>2.2 Pourcentage d'enfants exclus chaque année des soins de santé formels du fait de leur pauvreté. Niveau de référence: TBD (2015) Niveau cible: 0 % de baisse (2020)</p> <p>2.3 Nombre de travailleurs sociaux de l'Agence des services sociaux par habitant Niveau de référence: 1/16000 (2014) Niveau cible: 1/10000 (2020)</p> <p>2.4 Nombre de cas de violence repérés et signalés à l'Agence des services sociaux Niveau de référence: 362 (2014); Niveau cible: 1,086 (2020)</p> <p>2.5 Pourcentage d'adultes stigmatisant le handicap Niveau de référence: 40 % (2012) Niveau cible: 25 % (2020)</p> <p>2.6 Pourcentage d'enfants de 6 à 18 ans non scolarisé Niveau de référence: 7,4 % (2013)</p>	<p>Geostat ou enquête de suivi du bien-être</p> <p>4. Base de données de l'Agence des services sociaux</p> <p>5. Enquêtes auprès des ménages</p>	<p>D'ici 2020, l'accès aux prestations en espèces sera amélioré pour réduire les vulnérabilités et promouvoir l'inclusion sociale</p> <p>D'ici 2020, une famille pour chaque enfant, des services sociaux et un environnement favorables aux enfants pour les protéger les enfants de la violence, de la maltraitance et de la négligence</p>	<p>l'éducation et des sciences</p> <ul style="list-style-type: none"> - MRDI - Ministère de justice - Bureau du Premier Ministre - Agence des services sociaux - Pouvoirs locaux - Office national des statistiques - Banque mondiale - USAID - Agence suédoise de développement international - Bureau de l'aide judiciaire (PDO) - Médias et société civile - Universités 			

Produits UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariats	Montant indicatif des ressources, par réalisation du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Niveau cible: 3 % (2020)						
3. D'ici 2020, tous les enfants bénéficieront d'un système de redevabilité renforcé pour la mise en œuvre de leurs droits grâce à la mise en place de mécanismes efficace de suivi des droits de l'enfant et un meilleur accès à la justice	<p>3.1 Pourcentage d'affaires concernant des mineurs entrés en contact avec la loi (procédures pénales, civiles et administratives) examinées au regard d'une législation tenant compte des besoins spécifiques de l'enfant Niveau de référence: 0 % (2014) Niveau cible: 100 % (2020)</p> <p>3.2 Pourcentage d'institutions ou de services gérés par l'État, régulièrement suivi par des mécanismes indépendants ou ministériel de suivi des droits de l'enfant (deux fois par an dans les établissements pénitentiaires et une fois tous les deux ans pour les autres) Niveau de référence: 100 % des établissements pénitentiaires pour enfants et 0 % des institutions de grande échelle, des petites maisons collectives, des pensionnats et des foyers d'accueil pour les enfants vivant et travaillant dans la rue (2014) Niveau cible: 100 % pour toutes ces institutions (2020)</p> <p>3.3 Nombre de plaintes individuelles ou collectives déposées par ou au nom d'enfants au tribunal et au Bureau de l'aide judiciaire et</p>	<p>1. Législation civile, violations administratives infractions administratives et pénale modifiée amendée civil, et</p> <p>2. Décrets gouvernementaux approuvant les modules statistiques pertinents concernant les enfants dans le système judiciaire. Ordres des ministères concernés approuvant l'intégration des modules statistiques dans les systèmes d'information du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'application des peines, du Ministère de la Justice, du Service d'aide juridictionnelle, du Bureau du Procureur général, du judiciaire, du Ministère de l'éducation et des Sciences et du</p>	<p>D'ici 2020, les enfants, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, auront accès à un système judiciaire sensible à leurs besoins qui traite comme il se doit les cas de violation de leurs droits et apporte des solutions justes, opportunes et efficaces</p> <p>D'ici 2020, les mécanismes ministériels et indépendants de suivi des droits de l'enfant seront renforcés, afin de pouvoir repérer les cas de violations et de permettre la formulation de politiques et de réponses fondées sur des éléments factuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la justice - Ministère de l'emploi, HSA - MIA - Ministère de l'application des peines - Ministère de l'éducation et des sciences - Parlement - Bureau de l'aide judiciaire - Haut Conseil de la Justice - Cour suprême - Bureau du Procureur général - Service d'aide judiciaire - PNUD - ONU-Femmes - UE - Association géorgienne du - Organisations de la société civile 	800	7 037	7 837

<i>Produits UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	<p>ayant abouti à un règlement positif. Niveau de référence: 420 plaintes (2014) Niveau cible: 1 000 (2020)</p> <p>3.4 Pourcentage d'affaires de mineurs entièrement traitées par des professionnels spécialisés Niveau de référence: 0 % des affaires pénales (tous les professionnels de la justice pénale sont spécialisés sauf dans la police), 0 % des affaires civiles (2014) – seul système de spécialisation des professionnels de la justice en place Niveau cible: 100 % pour les deux (2020)</p> <p>3.5 Pourcentage d'enfants en contact avec la justice, qui ont reçu une information écrite sur les normes et procédures juridiques pertinentes applicables à leur cas, sous une forme qu'ils soient en mesure de comprendre Niveau de référence: 0 % (2014) Niveau cible: 100 % 2020)</p>	<p>MoLHSA</p> <p>3. Normes et instruments de suivi élaborés et approuvés. Rapports de suivi rédigés par des organismes de suivi indépendants, rapports annuels sur la situation des droits de l'enfant rédigés par le Bureau de l'aide judiciaire, rapports sur les plaintes individuelles déposées par des enfants (leurs représentants) auprès du Bureau de l'aide judiciaire et/ou des organismes de surveillance ministériels</p> <p>4. Bureau de l'aide judiciaire, justice</p>					
4. Efficacité du programme (Activités intersectorielles)	Développement, planification, coordination, prestation et suivi des résultats des programmes de pays	Examens périodiques et évaluations des composantes du programme	Des orientations, des outils et des ressources permettant de mieux concevoir et gérer les programmes sont mis à la disposition		1 160	500	1 660

<i>Produits UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariats</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
					<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
			de l'UNICEF et des partenaires. Des stratégies visant à aborder les questions transversales sont mises en œuvre.				
Total					4 250	23 458	27 708